

**Projet d'inversion de la  
canalisation 9B et d'accroissement de  
la capacité de la canalisation 9**

Addenda à l'évaluation des incidences  
socioéconomiques et environnementales



29 avril 2013

**Stantec**

# PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9

Introduction

May 15, 2013

## 1 Table des matières

---

2	<b>1.0 INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
3	1.1 PORTÉE DES TRAVAUX .....	7
4	1.1.1 Portée des travaux – Terres supplémentaires .....	7
5	1.1.2 Portée des travaux – Installations clôturées et emprise d'Enbridge .....	8
6	1.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE .....	12
7	1.3 MÉTHODOLOGIE – TRAVAUX EN DEHORS DES INSTALLATIONS CLÔTURÉES .....	13

---

8	<b>2.0 MILIEU DE BASE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIOÉCONOMIQUE.....</b>	<b>14</b>
9	2.1 POSTE DE NORTH WESTOVER .....	15
10	2.1.1 Faune et espèces en péril .....	15
11	2.2 POSTE DE HILTON.....	16
12	2.2.1 Faune et espèces en péril .....	16
13	2.3 POSTE DE CARDINAL.....	17
14	2.3.1 Faune et espèces en péril .....	17
15	2.4 TERMINAL DE MONTRÉAL .....	18

---

16	<b>3.0 ÉVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES D'ATTÉNUATION .....</b>	<b>19</b>
17	<b>4.0 CONCLUSION.....</b>	<b>21</b>
18	<b>5.0 FIN.....</b>	<b>22</b>
19	<b>6.0 RÉFÉRENCES .....</b>	<b>23</b>

### 20 LIST OF TABLES

21	Tableau 1-1 Modifications au site du Projet.....	9
----	--	---

### 22 LISTE DES FIGURES

23	Figure 1-1 Terres supplémentaires du poste de North Westover .....	3
24	Figure 1-2 Terres supplémentaires du poste de Hilton .....	4
25	Figure 1-3 Terres supplémentaires du poste de Cardinal .....	5
26	Figure 1-4 Terres supplémentaires du terminal de Montréal.....	6

### 27 LISTE DES APPENDICES

28	<b>APPENDICE A ESPÈCES EN PÉRIL ET RÉSULTATS DES ÉTUDES SUR LE TERRAIN..</b>	<b>1</b>
29	<b>APPENDICE B ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LE BRUIT .....</b>	<b>1</b>

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

### **1 1.0 Introduction**

---

2 En 2012, Enbridge Pipelines Inc., (« Enbridge ») a retenu les services de Stantec Consulting  
3 Ltd., (« Stantec ») pour procéder à une évaluation des incidences socioéconomiques et  
4 environnementales (« EISE ») en vue de répondre aux exigences d'une demande présentée  
5 aux termes de l'article 58 à l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») pour le projet d'inversion de  
6 la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (le « Projet »). Au  
7 moment de la présentation à l'ONÉ, la portée du projet était limitée à sept installations  
8 existantes d'Enbridge, clôturées et déjà perturbées, soit le terminal de Sarnia, le densitomètre  
9 au poteau kilométrique (« PK ») 2993,30, le poste de North Westover, le poste de Hilton, le  
10 poste de Cardinal, le poste de Terrebonne et le terminal de Montréal ainsi qu'une emprise  
11 d'Enbridge pour un densitomètre proposé au PK 2989,30 (« Sites de projet » collectivement ou  
12 « Site de projet » individuellement).

13 L'EISE a été présentée à l'ONÉ le 29 novembre 2012, dans le cadre de la demande présentée  
14 aux termes de l'article 58 (Dossier de l'ONÉ n° OF-Fac-Oil-E101-2012-10-02) [« EISE 2012 »].  
15 L'EISE 2012 a documenté les données de référence environnementales et socioéconomiques  
16 de chaque site du Projet dans les limites spatiales définies. L'EISE 2012 a déterminé les  
17 interactions possibles entre le Projet et les composantes environnementales et  
18 socioéconomiques valorisées (« CEV » et « CSV », respectivement), conformément à la  
19 définition du Guide de dépôt de l'ONÉ, et a évalué les effets des interactions entre le Projet et  
20 les composantes valorisées selon la portée du travail disponible au moment où l'évaluation a  
21 été réalisée (Stantec, 2012).

22 Selon des analyses techniques détaillées réalisées après la présentation de la demande de  
23 Projet à l'ONÉ, des terres supplémentaires qui ne faisaient pas partie de la portée du Projet de  
24 2012 soumis à l'ONÉ sont nécessaires à quatre des sites de projet proposés, soit le poste de  
25 North Westover, le poste de Hilton et le poste de Cardinal en Ontario, ainsi que le terminal de  
26 Montréal au Québec. Bien que les terres supplémentaires soient situées à l'extérieur des zones  
27 clôturées des installations, les terres de chacun des sites du Projet en Ontario sont situées dans  
28 les limites de la propriété d'Enbridge et aucune nouvelle servitude ou nouveau droit d'accès  
29 n'est nécessaire. L'autorisation du propriétaire foncier sera nécessaire pour les terres  
30 supplémentaires au site du Projet du terminal de Montréal. Les emplacements de ces terres  
31 supplémentaires sont illustrés dans les **Figures 1-1 à 1-4** et décrits à la sous-section 1.2.1.

32 Dans le cadre des modifications à la portée du Projet définies par Enbridge, des révisions aux  
33 modifications civiles, mécaniques ou électriques décrites au Tableau 2-1 de l'EISE 2012 sont  
34 également nécessaires dans les zones clôturées des installations ou l'emprise d'Enbridge. La  
35 portée du travail révisée soulignant les travaux requis dans les zones clôturées des installations  
36 ou l'emprise d'Enbridge est énoncée à la sous-section 1.2.2. De plus, Enbridge a déterminé  
37 qu'aucun travail lié au projet n'aura lieu au PK 2993,30, étant donné qu'Enbridge installera un  
38 nouveau densitomètre au PK 2989,30 plutôt que de déménager le densitomètre existant du

**One Team. Infinite Solutions.**

N° de projet 160950536

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

- 1 PK 1993,30. Par conséquent, le PK 2993,30 n'est plus un site du Projet et ne fait pas partie de
- 2 la portée révisée des travaux du Projet (Tableau 1-1).

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

1 **Figure 1-1** Terres supplémentaires du poste de North Westover

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction  
May 15, 2013

1 **Figure 1-2 Terres supplémentaires du poste de Hilton**

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction  
May 15, 2013

1

**Figure 1-3 Terres supplémentaires du poste de Cardinal**

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction  
May 15, 2013

1

**Figure 1-4 Terres supplémentaires du terminal de Montréal**

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

1

### 2 **1.1 PORTÉE DES TRAVAUX**

3 Aux fins de l'EISE 2012 présentée à l'ONÉ, les limites spatiales des zones d'évaluation du site  
4 du Projet ont été définies selon une zone de développement de projet (« ZDP ») et la zone  
5 d'évaluation locale (« ZEL ») qui l'entoure pour chaque site du Projet. La ZDP a été définie en  
6 tant qu'empreinte du Projet intégrant toutes les activités physiques nécessitant une perturbation  
7 du sol (y compris les aires de travail temporaires), et la ZEL a été définie comme une zone  
8 s'étendant sur un rayon de 500 m au-delà des limites de la ZDP (sous-section 1.4, Stantec,  
9 2012).

#### 10 **1.1.1 Portée des travaux – Terres supplémentaires**

11 Des terres supplémentaires sont nécessaires à quatre sites du projet : poste de  
12 North Westover, poste de Hilton, poste de Cardinal et terminal de Montréal. À chacun des sites  
13 de Projet de l'Ontario, les terres supplémentaires seront situées à l'extérieur, adjacentes aux  
14 zones clôturées de l'installation (c.-à-d. d'anciennes ZDP) et dans les limites juridiques des  
15 propriétés d'Enbridge. Au site du projet du terminal de Montréal, les terres supplémentaires  
16 seront situées à l'extérieur des limites de la propriété d'Enbridge. Aux sites où des terres  
17 supplémentaires sont nécessaires, les ZDP respectives ont été agrandies pour intégrer ces  
18 terres. Les ZEL ont été agrandies pour s'étendre à 500 m au-delà des limites modifiées de la  
19 ZDP. Les emplacements des terres supplémentaires et les limites modifiées des ZDP sont  
20 indiqués dans les **Figures 1-1 à 1-4**.

##### 21 **1.1.1.1 Poste de North Westover**

22 Des terres supplémentaires sont nécessaires au poste de North Westover, immédiatement au  
23 sud de l'ancienne ZDP. La ZDP agrandie comprendra la zone clôturée et gravelée du sous-  
24 poste de North Westover et la zone de terre reliant le poste et au sous-poste (**Figure 1-1**). La  
25 superficie de terre à l'extérieur de deux installations clôturées est nécessaire aux fins de  
26 l'installation de câbles souterrains entre ces dernières. Une excavation d'environ 10 m de long,  
27 1,5 m de large et 0,5 m de profondeur sera nécessaire du poste principal au sous-poste pour  
28 installer les câbles. Cette excavation se trouvera le long du petit chemin de gravier existant qui  
29 relie le poste et le sous-poste. Il ne sera pas nécessaire d'abattre d'arbres pendant les activités  
30 d'excavation.

31 Des terres supplémentaires seront également nécessaires pour le stationnement des véhicules.  
32 Les terres sont situées sur la propriété d'Enbridge, adjacentes au terminal de Westover  
33 d'Enbridge, à environ 700 m au sud du poste de North Westover.

##### 34 **1.1.1.2 Poste de Hilton**

35 Les terres supplémentaires nécessaires au poste de Hilton sont situées immédiatement au sud  
36 de la zone clôturée de l'installation et elles s'étendent au sud jusqu'au bord de la limite de la

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

1 propriété de Hilton (**Figure 1-2**). Les terres supplémentaires seront utilisées comme aire de  
2 travail temporaire supplémentaire aux fins de stationnement des véhicules et de stockage des  
3 matériaux de construction et des remorques de construction. Du décapage de terrain et un  
4 léger nivellement seront nécessaires pour niveler l'aire de travail temporaire supplémentaire à  
5 cet endroit. Aucune excavation ne sera pas requise.

6 **1.1.1.3 Poste de Cardinal**

7 Deux zones de terre supplémentaires seront nécessaires pour l'aire de travail temporaire au  
8 poste de Cardinal, au sud de la zone clôturée de l'installation, adjacentes au côté est de Jordan  
9 Road, et au nord de la zone clôturée de l'installation, adjacente à une petite terre à bois située  
10 dans les limites de la propriété (**Figure 1-3**). Les terres au nord et à l'est de la zone clôturée du  
11 poste seront utilisées pour la construction d'un emplacement pour les remorques de  
12 construction pendant les mois de construction en hiver (de janvier à mars). Par la suite, les  
13 remorques de construction seront retirées et elles seront remplacées par un point de  
14 rassemblement. Les remorques seront placées sur des vérins et aucun stationnement de  
15 véhicule ne sera permis dans cette zone. Des trottoirs de bois seront installés pour offrir un  
16 accès entre les remorques et la partie clôturée de la ZDP. Les terres supplémentaires au sud  
17 de la station, adjacente à Jordan Road, seront utilisées comme stationnement.

18 **1.1.1.4 Terminal de Montréal**

19 Les terres supplémentaires requises pour les aires de travail temporaires au terminal de  
20 Montréal seront situées à l'extérieur des limites de la propriété d'Enbridge au sud, à l'est et à  
21 l'ouest du terminal (**Figure 1-4**), sous réserve des ententes qu'Enbridge conclura avec les  
22 propriétaires fonciers pour l'utilisation temporaire de ces terres. Les terres supplémentaires à  
23 l'est et au sud du terminal seront adjacentes à la zone clôturée de l'installation existante, au sud  
24 de l'avenue Broadway. Les terres supplémentaires à l'ouest seront situées à environ 100 m à  
25 l'ouest de la zone clôturée de l'installation, à l'intersection de l'avenue Broadway et du  
26 boulevard Henri-Bourassa. Les terres supplémentaires à l'est et à l'ouest sont nécessaires sur  
27 une base temporaire pendant la construction pour l'installation de remorques de construction.  
28 Des terres supplémentaires au sud de l'installation existante sont nécessaires sur une base  
29 temporaire pendant la construction pour le montage d'une grue.

30 **1.1.2 Portée des travaux – Installations clôturées et emprise d'Enbridge**

31 Le **Tableau 1-1** décrit les composantes et les activités du projet qui auront lieu à chaque site du  
32 Projet. Le Tableau 1-1 énumère les éléments de la portée des travaux d'origine, présentée dans  
33 l'ÉISE 2012, ainsi que les éléments supplémentaires ou révisés de la portée des travaux  
34 indiqués en gras.

**Stantec**

## PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9

Introduction

May 15, 2013

**Tableau 1-1 Modifications au site du Projet**

Site du projet	Mise à niveau des installations
1 – Terminal de Sarnia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer une nouvelle unité de pompe principale de <b>1 865 kW (2 500 ch)</b>, y compris la nouvelle pompe, le moteur, la nouvelle fondation de la pompe, le nouvel équipement électrique et les câbles et les nouveaux instruments, <b>à l'intérieur d'un nouvel abri de pompe</b>;</li> <li>• installer deux nouveaux mécanismes électriques d'entraînement à fréquence variable de 2 237 kW (3 000 ch), <b>dont un de secours</b>, pour le démarrage des moteurs de la pompe principale de la canalisation 9. Les nouveaux mécanismes seront installés dans un nouveau bâtiment électrique (100 m<sup>2</sup> environ) sur le site;</li> <li>• ajuster le rotor et remplacer l'unité insérable de la volute sur une pompe principale existante;</li> <li>• <b>remplacer le moteur d'une des pompes existantes de la canalisation principale</b>;</li> <li>• installer de nouvelles conduites et des vannes pour se connecter à la nouvelle pompe principale;</li> <li>• remplacer les vannes sur les collecteurs 202, 203 et 204;</li> <li>• nouvelle canalisation du collecteur 202 jusqu'aux pompes de surcompression;</li> <li>• installer jusqu'à trois pompes de surcompression, à 261 kW (350 ch) selon les estimations, y compris les nouvelles pompes, les moteurs, les nouvelles fondations des pompes, le nouvel équipement électrique et les câbles et les nouveaux instruments;</li> <li>• installer de nouvelles conduites et des vannes pour se connecter aux nouvelles pompes de surcompression;</li> <li>• mise à niveau des systèmes électriques <b>et des instruments</b>, au besoin;</li> <li>• installer le nouveau réservoir collecteur et le système de drainage;</li> <li>• installer les nouveaux patins d'injection d'ART;</li> <li>• <b>installer de nouveaux instruments de détection des fuites</b>;</li> <li>• <b>installer un nouvel abri de surveillance de la qualité incluant un densitomètre, un viscosimètre, un système d'échantillonnage automatique et un mélangeur statique (4 m<sup>2</sup>)</b>;</li> <li>• <b>modifier le système de contrôle au besoin</b>;</li> <li>• <b>déménager les conduites d'eau en cas d'incendie existantes à l'intérieur du terminal</b>;</li> <li>• travaux de génie civil, incluant l'excavation et le nivellement, au besoin.</li> </ul>
2 – Site du densitomètre au PK 2989,30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer un nouveau <b>bâtiment de détection par lot (jusqu'à 3,4 m<sup>2</sup>)</b>, incluant un <b>densitomètre et un viscosimètre</b>, sur l'emprise existante. Une aire de travail temporaire sera requise pendant l'installation;</li> <li>• <b>installer un nouveau bâtiment pour l'équipement électrique</b>;</li> <li>• <b>installer l'infrastructure et les branchements pour l'alimentation électrique et les communications</b>.</li> <li>• <b>travaux de génie civil, incluant l'excavation et le nivellement, au besoin</b>;</li> </ul>
3 – Poste de North Westover	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer une nouvelle unité de pompe principale de <b>1 865 kW (2 500 ch)</b>, y compris la nouvelle pompe, le moteur, les conduites d'aspiration et de refoulement, les vannes, la nouvelle fondation de la pompe, le nouvel équipement électrique et les câbles, et les nouveaux instruments;</li> <li>• augmenter l'emprise au sol du bâtiment de pompage existant d'environ 171 m<sup>2</sup> à environ 300 m<sup>2</sup> pour accueillir la nouvelle unité de pompage;</li> <li>• ajuster le rotor et remplacer l'unité insérable de la volute sur deux pompes principales existantes;</li> <li>• installer de nouvelles conduites et des vannes de la zone des racleurs à la zone de pompage;</li> <li>• installer des rotors à haut débit sur les pompes principales;</li> </ul>

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

**Tableau 1-1 Modifications au site du Projet**

Site du projet	Mise à niveau des installations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• remplacer la pompe existante et les vannes de la station;</li> <li>• remplacer les gares de réception de racleurs existantes (à destination et en provenance de Montréal);</li> <li>• <b>retirer la conduite de dérivation des gares pour racleurs;</b></li> <li>• <b>installer la nouvelle conduite de dérivation du poste ainsi que les vannes de sectionnement et les clapets de non-retour;</b></li> <li>• <b>installer une nouvelle vanne de contrôle de la pression;</b></li> <li>• <b>installer un nouveau bâtiment de détection par lot (3,4 m<sup>2</sup>), incluant un densitomètre et un viscosimètre;</b></li> <li>• <b>installer de nouveaux instruments de détection des fuites;</b></li> <li>• <b>mise à niveau de l'équipement électrique, des instruments et du système de communication, au besoin;</b></li> <li>• installer un nouveau débitmètre;</li> <li>• installer les nouveaux patins d'injection d'ART; et.</li> <li>• travaux de génie civil, incluant l'excavation et le nivellement, au besoin.</li> </ul>
4 – Poste de Hilton	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer une nouvelle unité de pompe principale d'environ <b>1 865 kW (2 500 ch)</b>, y compris la nouvelle pompe, le moteur, les conduites d'aspiration et de refoulement, les vannes, la nouvelle fondation de la pompe, le nouvel équipement électrique et les câbles et les nouveaux instruments;</li> <li>• augmenter l'empreinte au sol du bâtiment de pompage existant d'environ 171 m<sup>2</sup> à environ 300 m<sup>2</sup> pour accueillir la nouvelle unité de pompage;</li> <li>• ajuster le rotor et remplacer l'unité insérable de la volute sur deux pompes principales existantes;</li> <li>• installer de nouvelles conduites et des vannes de la zone des racleurs à la zone de pompage;</li> <li>• retirer les anciennes conduites de dérivation et installer les nouvelles conduites au nouvel emplacement;</li> <li>• installer des rotors à haut débit sur les pompes principales;</li> <li>• remplacer la pompe existante et les vannes de la station;</li> <li>• installer un nouveau débitmètre;</li> <li>• installer les nouveaux patins d'injection d'ART;</li> <li>• <b>installer la nouvelle conduite de dérivation du poste ainsi que les vannes de sectionnement et les clapets de non-retour;</b></li> <li>• <b>installer une nouvelle vanne de contrôle de la pression;</b></li> <li>• <b>installer un nouveau bâtiment de détection par lot (3,4 m<sup>2</sup>), incluant un densitomètre et un viscosimètre;</b></li> <li>• <b>installer de nouveaux instruments de détection des fuites;</b></li> <li>• <b>mise à niveau de l'équipement électrique, des instruments et du système de communication, au besoin;</b></li> <li>• travaux de génie civil, incluant l'excavation et le nivellement, au besoin.</li> </ul>
5 – Poste de Cardinal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer une nouvelle unité de pompe principale de <b>1 865 kW (2 500 ch)</b>, y compris la nouvelle pompe, le moteur, les conduites d'aspiration et de refoulement, les vannes, la nouvelle fondation de la pompe, le nouvel équipement électrique et les câbles et les nouveaux instruments;</li> <li>• augmenter l'empreinte au sol du bâtiment de pompage existant d'environ 171 m<sup>2</sup> à environ 300 m<sup>2</sup> pour accueillir la nouvelle unité de pompage;</li> <li>• ajuster le rotor et remplacer l'unité insérable de la volute sur deux pompes principales existantes;</li> <li>• installer de nouvelles conduites et des vannes de la zone des racleurs à la zone de pompage;</li> <li>• retirer les anciennes conduites de dérivation et installer les nouvelles conduites au nouvel emplacement;</li> </ul>

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

**Tableau 1-1 Modifications au site du Projet**

Site du projet	Mise à niveau des installations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer des rotors à haut débit sur les pompes principales;</li> <li>• remplacer la pompe existante et les vannes de la station;</li> <li>• installer un nouveau débitmètre;</li> <li>• installer les nouveaux patins d'injection d'ART;</li> <li>• <b>installer une nouvelle conduite de dérivation du poste ainsi que les vannes de sectionnement et les clapets de non-retour;</b></li> <li>• <b>installer une nouvelle vanne de contrôle de la pression;</b></li> <li>• <b>installer un nouveau bâtiment de détection par lot (3,4 m<sup>2</sup>), incluant un densitomètre et un viscosimètre;</b></li> <li>• <b>installer de nouveaux instruments de détection des fuites;</b></li> <li>• <b>mise à niveau de l'équipement électrique, des instruments et du système de communication, au besoin;</b></li> <li>• travaux de génie civil, incluant l'excavation et le nivellement, au besoin.</li> </ul>
<p>6 – Poste de Terrebonne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer un nouveau <b>bâtiment de détection par lot (3,4 m<sup>2</sup>), incluant un densitomètre et un viscosimètre;</b></li> <li>• <b>installer de nouveaux instruments de détection des fuites.</b></li> <li>• <b>mise à niveau de l'automate programmable;</b></li> <li>• <b>déménager la vanne de contrôle de la pression redondante vers une autre installation du Projet;</b></li> <li>• <b>mise à niveau de l'équipement électrique, des instruments et du système de communication, au besoin;</b></li> <li>• travaux de génie civil, incluant l'excavation et le nivellement, au besoin.</li> </ul>

**Stantec**

## PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9

Introduction

May 15, 2013

**Tableau 1-1 Modifications au site du Projet**

Site du projet	Mise à niveau des installations
7 – Terminal de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installer une nouvelle conduite et des vannes;</li> <li>• installer une nouvelle vanne de régulation de la livraison de pression;</li> <li>• remplacer les gares de réception de racleurs existantes;</li> <li>• installer deux nouveaux compteurs parallèles de collecteurs, ainsi <b>qu'un abri (264 m<sup>2</sup>)</b>, près de l'aire des pompes de surcompression; chaque nouveau collecteur inclura :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ quatre compteurs;</li> <li>○ quatre crépines;</li> <li>○ des vannes;</li> <li>○ une nouvelle conduite pour le raccordement à l'égalonneur existant;</li> </ul> </li> <li>• remplacer les gares de réception de racleurs existantes et la conduite de l'égalonneur;</li> <li>• installer de nouvelles conduites collectrices en aval du compteur du collecteur;             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la conduite du collecteur inclura :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>– des vannes ainsi que le régulateur de débit;</li> <li>– une nouvelle conduite pour relier le compteur du collecteur à la ligne de canalisation;</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• installer un nouveau réservoir de surpression, vannes et conduites, <b>ou un système de décharge équivalent;</b></li> <li>• installer un nouveau bâtiment d'instruments de transfert de propriété <b>(4,5 m<sup>2</sup>)</b>, <b>incluant un densitomètre, un viscosimètre et du matériel d'échantillonnage;</b></li> <li>• installer une nouvelle pompe de puisard afin de pomper le liquide du réservoir de surpression et le renvoyer à la canalisation 9 principale;</li> <li>• <b>remplacer la soupape d'admission de la canalisation principale;</b></li> <li>• <b>installer de nouveaux instruments de détection des fuites;</b></li> <li>• <b>mise à niveau de l'équipement électrique, des instruments et du système de communication, au besoin;</b></li> <li>• <b>modifier le système de contrôle, au besoin;</b></li> <li>• <b>déménager le compteur étalon;</b></li> <li>• travaux de génie civil, incluant l'excavation et le nivellement, au besoin.</li> </ul>

### 1 1.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

2 Certaines parties du terrain environnant le poste de North Westover sont régies par l'Office de  
 3 la protection de la nature de Hamilton. Selon la précédente portée des travaux pour le site du  
 4 Projet de North Westover, tous les travaux seraient réalisés dans l'installation clôturée. Un  
 5 permis en vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature* (Règlement de  
 6 l'Ontario 97/04 : Développement, interférence avec les terres humides et modifications de  
 7 rivages et de cours d'eau) n'a donc pas été nécessaire, selon une lettre de consentement  
 8 établie entre l'Office de protection de la nature de Hamilton et Enbridge. Puisque la portée  
 9 supplémentaire du Projet nécessite que des activités soient menées à l'extérieur des limites  
 10 clôturées existantes (c.-à-d. l'installation de câbles entre la station et la sous-station),  
 11 l'approbation formelle écrite de l'Office de protection de la nature de Hamilton est maintenant  
 12 nécessaire pour le Projet. L'approbation applicable sera obtenue avant la construction du  
 13 Projet.

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Introduction

May 15, 2013

1 Comme l'indique le Tableau 1-2 de l'EISE 2012, des permis de prélèvement d'eau (« PPE »)  
2 seront requis du ministère de l'Environnement de l'Ontario (« MEO ») pour les sites de projet où  
3 de l'eau sera prélevée à un taux supérieur à 50 000 litres par jour (« L/jour »). L'exigence d'un  
4 permis de prélèvement dépend de la taille et de la profondeur des excavations et de la présence  
5 potentielle d'eaux souterraines peu profondes et de matériel grossier de morts-terrains à  
6 chaque site du projet. Selon la présence de milieux humides et les niveaux d'eaux souterraines  
7 peu profondes dans la ZEL relevés dans l'EISE 2012, les travaux liés à l'installation des câbles  
8 pourraient exiger un PPE. L'approbation applicable sera obtenue avant la construction du  
9 Projet, s'il est établi qu'un PPE est nécessaire.

10 Aucune exigence de permis supplémentaire n'a été identifiée au Poste de Hilton, au Poste de  
11 Cardinal ou au Terminal de Montréal en raison de la portée du Projet de travail supplémentaire.

### **1.3 MÉTHODOLOGIE – TRAVAUX EN DEHORS DES INSTALLATIONS CLÔTURÉES**

14 Le Tableau A-1 du Guide de dépôt de l'ONÉ prévoit une liste de circonstances et d'interactions  
15 nécessitant des informations biophysiques et socioéconomique détaillées. Les lignes directrices  
16 indiquent que si une partie du projet est située à l'extérieur d'un site précédemment développé  
17 de l'installation clôturée ou gravelée, des études de terrain détaillées sont nécessaires pour  
18 confirmer et quantifier les interactions du projet avec les CEV et les CSV, le cas échéant (ONÉ,  
19 2012). À ce titre, les sous-sections suivantes documentent les caractéristiques biophysiques et  
20 socioéconomiques de référence des terres supplémentaires situées à l'extérieur des limites  
21 clôturées de l'installation. Les interactions potentielles entre la portée supplémentaire du Projet  
22 et l'environnement biophysique et socioéconomiques sont documentées et s'il y a lieu, les effets  
23 potentiels de la portée supplémentaire du Projet sur l'environnement biophysique ou  
24 l'environnement socioéconomique sont évaluées et des mesures d'atténuation leurs sont  
25 associé, en plus de celles précédemment décrites dans l'EISE 2012.

**Stantec**

## PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9

Données environnementales et socioéconomiques de référence

May 15, 2013

### 1 2.0 Données environnementales et socioéconomiques de référence

---

2 Les sous-sections suivantes décrivent l'environnement biophysique et socioéconomique des  
3 ZDP et des ZEL dont la superficie a été agrandie depuis l'ÉISE 2012. Comme il est nécessaire  
4 d'effectuer des travaux à l'extérieur des installations clôturées, les descriptions de  
5 l'environnement de référence s'appuient sur des études de terrain effectuées entre le 11 avril et  
6 le 19 avril 2013.

7 Les études de terrains ont été réalisées afin de définir le contexte biophysique et les contraintes  
8 environnementales et socioéconomiques éventuelles à l'intérieure de chaque zone de terrain  
9 additionnel sur une étendue de 120 m. Une distance de 120 m a été déterminée conformément  
10 à la Déclaration de principes provinciale (« DPP ») de l'Ontario (MRN, 2005) et les directives du  
11 ministère des Ressources naturelles et de la Faune (« MRNF ») du Québec, précisant que la  
12 *zone d'investigation* doit inclure les caractéristiques patrimoniales naturelles (y compris sans  
13 toutefois s'y limiter : les espèces en péril et leur habitat, les habitats fauniques importants et les  
14 terres humides provinciales importantes) qui pourraient se trouver à 120 m ou moins des  
15 ouvrages proposés. Selon les lignes directrices de la politique, il est peu probable que des  
16 répercussions négatives se fassent sentir à des endroits où des caractéristiques patrimoniales  
17 naturelles se situent à plus de 120 m des ouvrages proposés.

18 Une liste des espèces en péril ayant été observées au moins une fois dans un rayon d'un  
19 kilomètre des ZDP du site du Projet a été compilée au moyen de renseignements obtenus dans  
20 la base de données du Centre d'information sur le patrimoine naturel (« CIPN »), disponible par  
21 l'entremise du ministère des Richesses naturelles (« MRN ») de l'Ontario; de renseignements  
22 fournis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et des Parcs  
23 (« MDDEP ») et le MRNF du Québec et des résultats d'études de terrain aux sites du Projet où  
24 des terres supplémentaires sont nécessaires (**Appendice A**). La distance d'un kilomètre a été  
25 évaluée selon la résolution la plus élevée à laquelle les données sont disponibles (1 km<sup>2</sup> pour la  
26 base de données du CIPN). Les données sur les espèces rares sont considérées comme  
27 sensibles. À ce titre, les données de source ponctuelle pour les espèces en péril ne sont pas  
28 fournies par les organismes concernés afin de protéger ces espèces. La présence éventuelle  
29 d'espèces en péril à l'intérieure de la ZDP ou dans un rayon de 120 m de la ZDP énoncée dans  
30 l'**Appendice A** est fondée sur la pertinence des habitats pour une espèce au sein de ces zones.

31 Afin de correspondre à la définition d'une ZDP énoncée dans l'ÉISE 2012, les limites de la ZDP  
32 ont été étendues afin d'inclure les terres supplémentaires aux postes de North Westover, Hilton  
33 et Cardinal et au terminal de Montréal. Puisque la ZEL est définie comme étant un rayon 500 m  
34 autour de la limite de la ZDP, les ZEL ont également été agrandies à ces sites de Projet. Des  
35 examens documentaires concernant les terres qui n'ont pas été prises en compte dans les  
36 limites des ZEL évaluées dans le cadre l'ÉISE 2012 (c.-à-d. la partie agrandie de la ZEL située  
37 à l'extérieur des limites des ZEL relevés dans l'ÉISE 2012) ont été réalisés afin de déterminer  
38 les caractéristiques et les contraintes environnementales ou socioéconomiques additionnelles.

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Données environnementales et socioéconomiques de référence  
May 15, 2013

1 Enbridge a retenu Novus Environmental Inc. (Novus) pour effectuer une évaluation  
2 environnementale sur le bruit du Projet basé sur l'énoncé des travaux figurant dans  
3 l'EISE 2012. En raison de la portée supplémentaire et de l'agrandissement des ZDP, Novus a  
4 effectué une mise à jour de son évaluation de 2012 afin d'y inclure la portée supplémentaire du  
5 Projet. Les résultats de l'évaluation actualisée sont résumés dans les sous-sections ci-après, le  
6 cas échéant. Un exemplaire de l'évaluation révisée se trouve en annexe du présent addenda  
7 **(Appendice B)**.

8 **2.1 POSTE DE NORTH WESTOVER**

9 En raison de l'installation de câbles entre le poste et le sous-poste du site du Projet de North  
10 Westover, la ZDP de North Westover a été agrandie vers le sud afin d'inclure le sous-poste  
11 clôturé de North Westover et le terrain situé entre les clôtures du poste et du sous-poste.  
12 Semblable au poste principal, la partie de la ZDP du sous-poste de North Westover correspond  
13 à une zone délimitée par une clôture et recouverte de gravier. L'intérieur de la clôture de la  
14 sous-station est dépourvu de végétation. La sous-station est bordée à l'ouest, au nord et au sud  
15 par un boisé dont les espèces dominantes incluent notamment le caryer ovale (*carya ovata*), le  
16 pin blanc (*pinus strobus*), le peuplier baumier (*populus balsamifera*) et l'érable argenté (*acer*  
17 *saccharinum*), et à l'est, par une route d'accès au poste recouverte de gravier. Le terrain situé  
18 entre les deux installations clôturées, où il est nécessaire d'installer des câbles, comprend une  
19 partie du boisé décrit ci-dessus. Un sentier recouvert de gravier d'environ 3 m de large relie le  
20 poste et le sous-poste se trouve également dans la zone située à l'extérieur des clôtures.

21 De plus, un stationnement de véhicules sera nécessaire dans un parc de remorques existant  
22 situé au sud de Concession Road 6 West, à l'ouest du terminal de Westover d'Enbridge. Ce  
23 terrain additionnel est compris dans la ZEL évaluée pour le terminal de Westover dans le cadre  
24 de la première étape du projet d'inversion de la canalisation 9 d'Enbridge, qui chevauche la ZEL  
25 du poste de North Westover du Projet (**Figure 1-1**). Les terres supplémentaires comprennent  
26 une zone clôturée recouverte de gravier et une route d'accès existante. Les terrains sont  
27 actuellement utilisés pour le stationnement de véhicules. Le parc de stationnement est bordé  
28 par un pré au sud-ouest, un champ de pâturage au nord et par le terminal de Westover  
29 d'Enbridge à l'est. Le complexe de milieu d'importance provinciale de Sheffield-Rockton est  
30 situé à environ 100 m au sud du parc de remorques existant.

31 L'agrandissement de la ZEL vers le sud n'a pas donné lieu à la présence de récepteurs  
32 sensibles aux bruits additionnels ou à d'autres utilisations des terres à l'intérieur de la ZEL par  
33 rapport à celles déjà évaluées dans l'EISE 2012.

34 **2.1.1 Faune et espèces en péril**

35 L'**Appendice A** présente une liste des espèces en péril possiblement présentes dans un rayon  
36 d'un kilomètre de la ZDP agrandie et du parc de remorques, aux endroits où se trouve un  
37 habitat de prédilection. En se basant sur les descriptions d'un habitat de prédilection concernant  
38 ces espèces en péril (**Appendice A**) et sur l'étude de terrain réalisée, un habitat qui serait  
39 éventuellement propice à la chélydre serpentine (*Chelydra serpentina*) a été identifié à 120 m  
40 de la ZDP agrandie au poste de North Westover et du parc de remorques adjacent au terminal  
41 **One Team. Infinite Solutions.**

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Données environnementales et socioéconomiques de référence  
May 15, 2013

1 de Westover, en raison de la présence de marais et de terres humides se trouvant au nord-  
2 ouest et à l'est de la ZDP. La chélydre serpentine préfère les étangs, les marécages, les  
3 ruisseaux, les rivières et les baies peu profondes caractérisés par des eaux lentes, une  
4 végétation aquatique et des substrats meubles.

5 Selon l'habitat de prédilection pour les espèces en péril identifiées dans l'**Appendice A** et les  
6 conditions de sites répertoriés dans la ZDP agrandie et le parc de remorques, aucun habitat de  
7 prédilection d'espèces en péril n'a été identifié à l'intérieur de la ZDP étendue au poste de North  
8 Westover ou dans le parc de remorques.

9 **2.2 POSTE DE HILTON**

10 La ZDP du poste de Hilton a été agrandie depuis la clôture existante au sud, jusqu'à la limite de  
11 la propriété d'Enbridge. Semblable à la zone qui se trouve à l'intérieur de la clôture, la ZDP  
12 agrandie est constituée d'une route d'accès au poste recouverte de gravier et d'une pelouse  
13 entretenue. La ZDP agrandie est bordée par un verger de pommiers à l'ouest et au sud, par  
14 Gillespie Road à l'est, et par la clôture du poste et la zone recouverte de gravier au nord. Il n'y a  
15 aucune végétation naturelle dans la ZDP agrandie.

16 L'agrandissement de la ZEL à ce site du Projet n'a pas donné lieu à la présence de récepteurs  
17 sensibles aux bruits additionnels ou à d'autres utilisations des terres à l'intérieur de la ZEL par  
18 rapport à celles déjà évaluées dans l'EISE 2012.

19 **2.2.1 Faune et espèces en péril**

20 Aucune caractéristique patrimoniale naturelle telle que le définit la DPP (MRN, 2005) (p. ex. gîte  
21 d'hibernation de reptiles ou d'amphibiens, caractéristique servant de perchoir aux chauves-  
22 souris, petites sources, sources ou mares printanières) n'a été identifiée à 120 m de la ZDP  
23 agrandie au cours de l'étude de terrain. Des observations fortuites de la faune répertoriées  
24 pendant la visite du site incluent : le dindon sauvage (*meleagris gallopavo*), le pluvier kildir  
25 (*chararius vociferus*), le carouge à épaulettes (*agelaius phoeniceus*), le merle d'Amérique (*turdus*  
26 *mugratorius*) et la tourterelle triste (*zenaida macroura*).

27 L'**Appendice A** présente une liste des espèces en péril possiblement présentes dans un rayon  
28 d'un kilomètre de la ZDP agrandie et du parc de remorques, aux endroits où se trouve un  
29 habitat de prédilection. L'habitat de prédilection de deux espèces en péril au classement  
30 provincial, le goglu des prés (*dolichonyx oryzivorus*) et la sturnelle des prés (*turnella magna*),  
31 ont été identifiés à moins de 120 m de de la ZDP agrandie.

32 L'habitat potentiel d'oiseaux nicheur en ce qui concerne les espèces en péril mentionné plus  
33 haut comprend une prairie de fauche, située à environ 100 m au sud de la ZDP, le long de  
34 Gillespie Road, et une prairie de culture et des pâturages, au sud-ouest de la ZDP. Il est  
35 généralement admis que le goglu des prés est une espèce qui préfère de grandes parcelles de  
36 prairies de plus de 10 hectares (Bollinger et Gavin, 1992). Il niche surtout dans les cultures  
37 fourragères avec un mélange d'herbages et de plantes herbacées à feuilles larges,  
38 principalement les prairies de fauche et les pâturages. Les sturnelles des prés sont des oiseaux

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Données environnementales et socioéconomiques de référence  
May 15, 2013

1 qui nichent au sol (Harrison, 1975) et sont souvent associées aux habitats modifiés par l'homme  
2 où ils chantent sur des perchoirs bien en vue tels que les câbles le long des routes, les arbres  
3 et les piquets de clôture. Comme c'est une espèce des prairies, on la trouve en général dans  
4 les prés, les prairies de fauche et les pâturages. Comme il y a de la pelouse tondue et du  
5 gravier dans la ZDP agrandie, aucun habitat de prédilection pour des espèces en péril n'a été  
6 identifié dans cette ZDP.

7 **2.3 POSTE DE CARDINAL**

8 La ZDP au poste de Cardinal a été agrandie au sud, à l'est et au nord et consiste principalement  
9 en une pelouse entretenue délimitée par un rang d'arbres matures au sud et en un boisé à l'est.  
10 Les limites de la propriété sont délimitées par une clôture en fils de fer. Le boisé à l'est comprend  
11 des espèces pionnières. Les espèces dominantes de ce boisé incluent le frêne vert (*fraxinus*  
12 *pennsylvanica*), le peuplier faux tremble (*populus tremuloides*), le saule (*salix sp.*) et le cornouiller  
13 stolonifère (*cornus sericea*). Une emprise de ligne de transport d'électricité se trouve à l'intérieur  
14 du boisé. Comme l'indique l'EISE 2012, une rigole gazonnée sur un terrain bas se trouve à  
15 l'intérieur de la partie nord du périmètre de la propriété d'Enbridge; elle est par contre située à  
16 l'extérieur de la ZDP agrandie. Les terres supplémentaires au sud de la clôture sont délimitées  
17 par Jordan Road et correspondent à une pelouse entretenue et à une route d'accès au poste  
18 recouverte de gravier.

19 La ZEL comprend principalement un habitat de prairie. Des terres humides se trouvent à  
20 environ 30 m au sud de la ZDP vers le sud du périmètre de la propriété d'Enbridge et de Jordan  
21 Road. L'habitat boisé se trouve principalement au sud et à l'est de la ZDP, le long de l'extrémité  
22 sud du périmètre de la propriété.

23 L'agrandissement de la ZEL à ce site du Projet n'a pas donné lieu à la présence de récepteurs  
24 sensibles aux bruits additionnels ou à d'autres utilisations des terres à l'intérieur de la ZEL par  
25 rapport à celles déjà évaluées dans l'EISE 2012.

26 **2.3.1 Faune et espèces en péril**

27 Les espèces répertoriées au cours de l'étude de terrain incluent : l'étourneau d'Europe (*sturnus*  
28 *vulgaris*), le pic maculé (*sphyrapicus varius*), le bruant chanteur (*melospiza melodia*), le carouge à  
29 épaulettes (*agelaius phoeniceus*) et le merle d'Amérique (*turdus migratorius*). L'**Appendice A**  
30 présente une liste des espèces en péril possiblement présentes dans un rayon d'un kilomètre de  
31 la ZDP agrandie et du parc de remorques, aux endroits où se trouve un habitat de prédilection.

32 Aucune espèce en péril n'a été observée au cours de l'étude de terrain, cependant, un habitat de  
33 prédilection pour la paruline à ailes dorées (*Vermivora chrysoptera*) a été relevé à proximité de la  
34 ZDP agrandie à l'intérieur des zones de forêts pionnières ou des clairières broussailleuses du  
35 boisé situées au nord-est de la ZDP agrandie. Les terres à moins de 120 m de la ZDP agrandie  
36 consistent en un habitat de prairie à proximité du poste et offre un habitat potentiel pour le goglu  
37 des prés et la sturnelle des prés. On trouve un habitat de prédilection pour le chélydre serpentine,  
38 la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) et la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*) dans l'habitat  
39 de terres humides situé au sud de la ZDP. L'habitat boisé au sud du périmètre de la propriété

One Team. Infinite Solutions.

N° de projet 160950536

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Données environnementales et socioéconomiques de référence  
May 15, 2013

1 pourrait éventuellement contenir du noyer cendré et du ginseng, et servir d'habitat de prédilection  
2 pour l'engoulevant bois-pourri (*Caprimulgus vociferus*). Aucun habitat de prédilection pour les  
3 espèces en péril n'a été identifié dans la ZDP agrandie.

### 4 **2.4 TERMINAL DE MONTRÉAL**

5 Les terres supplémentaires nécessaires au terminal de Montréal sont situées dans un milieu  
6 très industriel, entièrement développé et recouvert de gravier. Les terres à l'est et à l'ouest du  
7 terminal sont également clôturées. La végétation se limite à des zones de gazon clairsemé en  
8 bordure de route. L'**Appendice A** présente une liste des espèces en péril possiblement  
9 présentes dans un rayon d'un kilomètre de la ZDP agrandie, aux endroits où se trouve un  
10 habitat de prédilection. Aucune observation fortuite de la faune n'a été relevée au cours de  
11 l'étude de terrain et on n'y trouve pas d'habitat de prédilection pour des espèces en péril. Aucun  
12 cours d'eau n'a été observé à 120 m de la ZDP agrandie au cours de l'étude de terrain.

13 La ZDP agrandie est bordée par une voie ferrée à l'est du terminal de Montréal. On trouve des  
14 fossés le long de la voie ferrée et de l'avenue Broadway au nord de la ZDP. L'agrandissement  
15 de la ZEL à ce site de projet n'a pas donné lieu à la présence de récepteurs sensibles aux  
16 bruits additionnels ou à d'autres utilisations des terres à l'intérieur de la ZEL par rapport à celles  
17 déjà évaluées dans l'ÉISE 2012.

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Évaluation des incidences et mesures d'atténuation

May 15, 2013

### **3.0 Évaluation des incidences et mesures d'atténuation**

---

La portée supplémentaire des travaux à l'intérieur des installations clôturées d'Enbridge nécessitera des activités évaluées précédemment dans l'EISE 2012, y compris, mais sans s'y limiter : le décapage de la couche arable et du gravier; l'installation d'équipements mécaniques et électriques; la perturbation mineure des sols pour les travaux civils; le remblayage et le nettoyage. Puisque ces travaux seront compris dans les installations clôturées existantes, les mesures d'atténuation fournies dans l'EISE 2012 sont applicables et suffisantes pour atténuer les incidences néfastes potentielles. Selon l'évaluation environnementale sur le bruit (**Appendice B**), la différence prévue de niveaux sonores découlant de la portée supplémentaire du Projet sera inférieure à la valeur prévue des niveaux sonores produits le jour et la nuit, et respectera les lignes directrices réglementaires applicables concernant le bruit. Aucune incidence néfaste n'est prévue sur l'environnement acoustique. Ainsi, aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'est nécessaire pour la portée supplémentaire du Projet qui sera située à l'intérieur des installations clôturées.

De même, les travaux réalisés sur des terres supplémentaires situées à l'extérieur de l'installation clôturée seront d'une portée limitée. Les activités menées sur les terres supplémentaires susceptibles d'occasionner une incidence néfaste comprennent les suivantes :

- décapage de la couche arable;
- assèchement de tranchée et d'excavation (North Westover seulement);
- circulation des véhicules et utilisation de machineries lourdes;
- enlèvement de végétation;
- empiètement dans les zones naturelles.

Les incidences néfastes potentielles découlant de ces activités sont les suivantes :

- mélange de la couche arable ou du gravier avec le sous-sol réduisant la productivité du sol;
- déversement involontaire d'une substance nocive (p. ex. limon, sédiment ou carburant) et contamination des ressources d'eau souterraine;
- rabattement de nappe phréatique durant l'assèchement (North Westover seulement);
- perturbation sensorielle de la faune ou d'une espèce en péril;
- perturbation sensorielle des récepteurs humains;
- altération de l'habitat d'une espèce faunique ou en péril.

Les mesures standard énoncées dans le Tableau C-1 de l'EISE 2012, comme l'utilisation de clôtures anti-érosion, de dispositifs de contrôle de l'érosion et des sédiments et de dispositifs

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Évaluation des incidences et mesures d'atténuation

May 15, 2013

d'atténuation acoustique, sont réputées minimiser efficacement les probabilités de survenance des effets néfastes mentionnés ci-dessus.

Les mesures d'atténuation qui s'ajoutent à celles mentionnées dans l'EISE 2012 sont en lien avec la proximité d'habitats potentiels de reptiles (y compris des espèces en péril) aux postes de North Westover et de Cardinal, ainsi qu'avec le manque de barrière physique (p. ex. clôture d'une installation) entre une espèce en péril et les zones de travaux temporaires ou non. Bien qu'aucune tortue n'ait été observée durant les études sur le terrain, un habitat de prédilection est présent à une distance de 120 m des ZDP de site de Projet de North Westover et de Cardinal. Pour éviter des répercussions potentielles sur les reptiles susceptibles d'être présents à proximité des ZDP de ces sites de Projet :

- la construction doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril, en dehors de la saison active de l'espèce, dans la mesure du possible;
- si la construction est nécessaire en dehors de cette période, il est recommandé d'installer des barrières (p. ex. clôtures anti-érosion) aux limites des cours d'eau et des milieux humides, de même qu'autour de la tranchée d'installation de câblage au poste North Westover.

Des habitats potentiels d'oiseaux migrateurs en péril ont été relevés aux postes de Hilton et de Cardinal. Le retrait de végétation n'est pas prévu, à l'exception de la zone de pelouse entretenue où un décapage de couche arable est nécessaire sur des terres supplémentaires. Si un enlèvement supplémentaire de végétation est nécessaire :

- dans la mesure du possible, celui-ci doit être effectué en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs (entre le 15 avril et le 31 juillet);
- le défrichage de la végétation peut aller de l'avant si la zone a été défrichée préalablement avant le 15 avril, ou si un balayage des nids de la zone à défricher est effectué avant la perturbation, avec l'accord et l'approbation d'Environnement Canada;
- si une espèce en péril est rencontrée durant la construction, celle-ci doit être retirée minutieusement ou la construction doit être interrompue jusqu'à ce que l'espèce en péril quitte la zone des travaux. L'inspecteur en environnement doit en être informé immédiatement.

Les activités de projet supplémentaires qui doivent être réalisées sur les terrains à l'extérieur des zones clôturées ne nécessiteront pas l'enlèvement permanent de la couche arable ou de la végétation, n'engendreront pas de changements des émissions sonores de base qui dépasseront les limites réglementaires, n'entraîneront de changements aux émissions atmosphériques et ne causeront pas d'altération permanente sur la faune ou des espèces en péril ou sur l'habitat de ceux-ci. De plus, les ZDP des sites de Projet, y compris les terres supplémentaires à l'extérieur des installations clôturées, seront restaurées à l'achèvement de la construction en fonction des conditions préalables à la perturbation. Ainsi, on ne prévoit aucun effet résiduel de plus que ceux qui sont mentionnés dans l'EISE 2012 pour les terres supplémentaires situées à l'extérieur des installations clôturées.

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Conclusion

May 15, 2013

### **4.0 Conclusion**

---

Les incidences environnementales néfastes potentielles découlant de la portée révisée du Projet et des travaux sur les terres situées à l'extérieur des installations clôturées existantes seront atténuées efficacement par la mise en œuvre des mesures d'atténuation standards mentionnées précédemment dans l'EISE 2012. Puisque les incidences potentielles ne sont liées qu'à l'étape de construction du Projet, celles-ci sont de nature temporaire et réversible.

Selon les résultats des analyses sur le terrain aux postes de North Westover, de Hilton et de Cardinal et au terminal de Montréal (**Appendice A**), des habitats de prédilection pour les espèces en péril n'ont pas été relevés dans les ZDP étendues. Cependant, des mesures d'atténuation supplémentaires pour limiter les incidences potentielles sur des espèces reptiliennes en péril aux postes de Cardinal et de North Westover seront mises en œuvre de la manière énoncée à la section 3 du présent addenda.

Selon l'examen documentaire des ZEL étendues et l'évaluation environnementale sur le bruit mise à jour effectuée par Novus (**Appendice B**), aucune augmentation des émissions sonores de base dépassant les limites réglementaires ne sera engendrée par la portée supplémentaire du Projet. De plus, aucun récepteur sensible au bruit n'est situé dans les ZEL étendues. Les incidences sur l'environnement socioéconomique seront semblables à celles mentionnées dans l'EISE 2012. Ainsi, les incidences socioéconomiques se limiteront aux perturbations sonores temporaires produites par les émissions acoustiques durant la construction. Les mesures d'atténuation mentionnées dans l'EISE 2012 seront mises en œuvre, et aucun effet résiduel causé par la portée supplémentaire du Projet n'est prévu.

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Fin

May 15, 2013

### **5.0 Fin**

---

Le présent rapport a été préparé pour le seul bénéfice d'Enbridge et ne peut être utilisé par des tiers sans le consentement écrit exprès d'Enbridge Pipelines inc. Toute utilisation par un tiers de ce rapport demeure la responsabilité dudit tiers.

Les données exposées dans le présent rapport sont conformes à la compréhension du Projet par Stantec et à la façon dont celui-ci a été présenté au moment de la rédaction du rapport. Si des modifications ou des changements sont apportés au projet, Stantec se réserve le droit de réexaminer ses données en fonction de tels changements.

Le tout respectueusement soumis,

**STANTEC CONSULTING LTÉE**

***ORIGINAL SIGNÉ AU DOSSIER***

**John A. (Al) Leggett, MCIP, RPP**  
**Directeur, réviseur principal**

Tél. : 905-415-6384

Télécopieur : 905-474-9889

Al.leggett@stantec.com

***ORIGINAL SIGNÉ AU DOSSIER***

**Rooly Georgopoulos, B.Sc**  
**Associé, gestionnaire de projet principal**

Tél. : 905-415-6367

Télécopieur : 905-474-9889

Rooly.georgopoulos@stantec.com

***ORIGINAL SIGNÉ AU DOSSIER***

**Charlotte Friel, M.Sc**  
**Scientifique de l'environnement**

Tél. : 905-415-6359

Télécopieur : 905-474-9889

Charlotte.friel@stantec.com

AL/RG/CF/ay

ya v:\01609\active\160950536\planning\report \_eseia addendum\draft\rpt.eseia\_line9b\_reversal\_04292013.docx

**Stantec**

## PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9

Références

May 15, 2013

### 6.0 Références

---

- Bollinger, E.K., et T.A. Gavin, 1992. *Eastern Bobolink populations: Ecology and conservation in an agricultural landscape*, pages 497 à 506 dans : J.M. Hagan III et D.W. Johnston (dir.). *Ecology and conservation of neotropical migrant landbirds*, Smithsonian Institute Press, Washington, D.C.
- Cadman, M.D., D.A. Sutherland, G.G. Beck, D. Lepage et A.R. Couturier (dir.), 2007. *Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, 2001 – 2005*. Études d'oiseaux Canada, Environnement Canada, Ontario Field Ornithologists, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et Ontario Nature, Toronto, xxii + 706 p.
- COSEPAC, 2004. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'aster très élevé *Symphotrichum praealtum* au Canada*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada Ottawa, vi + 19 p.
- COSEPAC, 2008. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'aster très élevé *Symphotrichum praealtum* au Canada*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, vii + 47 p.
- COSEPAC, 2010. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le noyer cendré (*Juglans cinerea*) au Canada*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, vi + 42 p.
- Friesen, S., et M. Stabb, 2001. *Preserve Endangered Songbirds Factsheet: Acadian Flycatchers and Hooded Warblers*, Bird Studies Canada, 2001.
- Harrison, H.H., 1975. *A Field Guide to Birds' Nests*, Houghton Mifflin Company, New York, New York, 257 p.
- Herkert, J. R., P. D. Vickery et D. E. Kroodsma, 2002. *Henslow's Sparrow (*Ammodramus henslowii*)*. Dans *The Birds of North America*, n° 672 (A. Poole et F. Gill, dir.), The Birds of North America, Inc., Philadelphia, PA.
- Kuehl, A.K. et W.R.Clark, 2002. « Predator activity related to landscape features in northern Iowa », *Journal of Wildlife Management*, n° 66, p. 1224 à 1234.
- MRN, non daté. *La tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*)*, feuille de renseignements du MRN.

**Stantec**

## **PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Références

May 15, 2013

- Nixon, K.C., 1997. Castanea. Dans : *Flora of North America North of Mexico* (Flora of North America Editorial Committee, dir.), New York and Oxford, vol 3; récupéré dans la section Flora de North America Online :  
[http://www.efloras.org/florataxon.aspx?flora\\_id=1&taxon\\_id=233500325](http://www.efloras.org/florataxon.aspx?flora_id=1&taxon_id=233500325).
- Novus Environmental Inc., 2012. « Évaluation des incidences sonores » du Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9, dossier Novus n° 12-0234
- Novus Environmental Inc., 2013. Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9, dossier Novus n° 12-0234.
- Ontario Nature, 2011. *Spotted Turtle (Clemmys guttata)*, feuille de renseignements.
- Peck, G. K. et R. D. James, 1983. *Breeding Birds of Ontario: Nidology and Distribution*, vol. 1: Nonpasserines, Royal Ontario Museum, Toronto, Ontario.
- Stantec Consulting Itée. Évaluation des incidences socioéconomiques et environnementales du Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9.
- Whitehead, D. R. et T. Taylor, 2002. *Acadian Flycatcher (Empidonax virescens)*. Dans : *The Birds of North America*, n° 614 (A. Poole and F. Gill, dir.), The Birds of North America, Inc., Philadelphia, PA.

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

**Appendice A Espèces en péril et résultats** des études sur le terrain

May 15, 2013

**Appendice A Espèces en péril et résultats des études sur le  
terrain**

---

**Stantec**

**PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA  
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

**Appendice B Évaluation environnementale sur le bruit**

May 15, 2013

## **Appendice B Évaluation environnementale sur le bruit**

---